

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 08/09/2023 à 13h09 dans *larep.fr (45) (45)
Avec une durée de visibilité de 60 jours
Références : CF145731, 219750
Dossier Client : FERTE SAINT AUBIN PV

COMMUNE DE LA FERTE-SAINT-AUBIN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique unique de 33 jours consécutifs sera ouverte, du lundi 25 septembre 2023 à partir de 9h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30, relative à la demande de permis de construire déposée par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au lieudit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, d'autre part.

Le dossier d'enquête publique constitué par le pétitionnaire, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête publique (place Charles de Gaulle, 45240 La Ferté-Saint-Aubin), et au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS), même adresse, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de La Ferté-Saint-Aubin (les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 et les mardis, jeudis et samedis de 9h00 à 11h45).

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique est également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public pourra solliciter des informations sur ce projet auprès de la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV (55 allée Pierre Ziller, Atlantis 2, Sophia Antipolis, 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et de la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire, 12 allée de la Chavannerie, 45240 La Ferté-Saint-Aubin, courriel : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr).

Afin de recevoir les observations du public, M. Christian BRYGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de La Ferté-Saint-Aubin :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Thibault MARIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. BRYGIER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de La Ferté-Saint-Aubin ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de La Ferté-Saint-Aubin, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref?enquetes?publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et->

consultations-du-public/Enquetes-en-cours

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.larep.fr/services/annonces-legales.html>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 8 septembre 2023

Marylène GUERARD, La Directrice Générale de Centre France Publicité

